

Marc-Olivier Fogiel : «J’oublie que mes filles sont nées d’une GPA»

[Propos recueillis par Benoît Daragon et Christine Mateus | 03 octobre 2018, 20h50 | 52



Marc-Olivier Fogiel milite pour que la reconnaissance du deuxième parent d’un enfant né d’une GPA soit facilitée. François Roelants/DR

Dans un livre qui sort ce mercredi, le journaliste Marc-Olivier Fogiel raconte comment il a eu recours à une Américaine pour porter ses deux enfants. Un témoignage fort qui veut nourrir le débat sur un sujet d’actualité hautement sensible.

« We are pregnant. » Ce « Nous sommes enceintes » envoyé par texto, en 2010, à [Marc-Olivier Fogiel](#) et à son compagnon, François, transforme leur rêve de paternité en réalité. Ce message tout simple de Michelle, l’Américaine qui porte leur enfant, annonce du même coup le début d’un parcours qui l’est moins : celui de [la gestation pour autrui \(GPA\)](#).

Dans un livre* paru ce mercredi, l’animateur de RTL retrace ce moment charnière de sa vie en toute transparence dans le but de faire tomber les fantasmes autour de cette pratique

interdite en France. Sans chercher à convaincre et sans enjoliver la situation, Marc-Olivier Fogiel ajoute sa pierre [au débat qui se joue actuellement dans le pays](#), un peu plus d'une semaine après l'avis rendu par le Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) réaffirmant son opposition à la [légalisation de la GPA](#).

Il est le premier personnage public bénéficiant d'une telle notoriété à révéler que ses deux filles, Mila et Lily, âgées de 7 et 5 ans, sont nées grâce à cette technique de procréation derrière laquelle se cachent deux prénoms féminins : Jane, qui a donné ses ovocytes, et Michelle, qui a porté les deux enfants. Deux femmes « qui ont fait de moi l'homme accompli que je suis devenu », écrit-il. Comme Mila et Lily, on estime à 2000 le nombre d'enfants issus de GPA à l'étranger qui vivent actuellement en France.

Vous qui êtes si discret habituellement, qu'est-ce qui vous a décidé à écrire un livre sur la naissance de vos filles ?

MARC-OLIVIER FOGIEL. Jusqu'ici, j'ai toujours refusé de parler de ma vie. Là, ce qui m'a intéressé, c'est d'aller aussi à la rencontre de familles nées grâce à une GPA. En racontant journalistiquement d'autres vies que la mienne, j'ai voulu montrer que mon histoire n'avait rien d'atypique.

Est-ce une façon de montrer que vos familles sont comme les autres ?

Absolument ! Aujourd'hui, je suis amené à en parler mais au quotidien, j'oublie que mes filles sont nées d'une GPA. Notre vie est un éloge à la banalité avec des sorties au jardin, des réunions à l'école...

Votre livre commence quand des participants de la Manif pour Tous jettent des tracts sur la poussette de votre aînée. C'est l'élément déclencheur ?

Non, ce n'est pas un livre militant. Je ne cherche pas à faire changer d'avis qui que ce soit. J'essaye juste d'expliquer les choses telles qu'elles sont, afin que les gens se fassent une opinion sur des faits et non sur des clichés, des fantasmes, des exagérations ou des erreurs.

Vous-même étiez sceptique envers la GPA !

Mon désir de paternité vient de loin mais, oui, j'avais fermé la porte de la GPA. Je ne concevais pas qu'on puisse arracher un enfant à une femme qui l'a porté pendant neuf mois. Et puis, je suis allé aux Etats-Unis et j'ai découvert l'exact opposé de ce qu'on pouvait en dire. A la naissance de ma première fille, Mila, j'ai demandé à Michelle, notre mère porteuse, comment elle se sentait psychologiquement, si elle arrivait à défaire le lien avec l'enfant. Elle m'a répondu : « Tu n'as rien compris. Je n'ai jamais fait le lien. Ça a toujours été clair de ma tête. C'est votre enfant, pas le mien ».

Parlez-nous de Michelle, cette mère de famille qui a accepté de porter vos enfants...

Le plus intéressant, c'est la façon dont mes filles en parlent : « C'est grâce à elle qu'on est nées ». Le lien est très fort avec Michelle car nous avons vécu des moments intenses : notre première rencontre, les rendez-vous chez le psy, le traitement, l'insémination, les échographies, l'accouchement aussi bien sûr. Tous les ans, on passe les fêtes ensemble.

Toutes les familles qui ont eu recours à une GPA ont un lien fort avec leur mère porteuse, comme ce couple dont je parle dans le livre qui l'a prise comme témoin de mariage.

Êtes-vous transparent avec vos filles sur la façon dont elles sont nées ?

On peut difficilement leur mentir ! Contrairement à ce que disent les opposants à la GPA, nos filles savent très bien comment elles sont nées. Et elles ne sont pas du tout perturbées et même très matures pour leur âge.

Sont-elles l'objet de moqueries dans la cour de récréation ?

Non, mais on les interroge souvent. Elles en parlent très facilement car dans leur cœur tout est clair. Les enfants sont bien plus ouverts qu'on veut bien le croire. Et les parents aussi quand ils font face à une réalité et pas à un fantasme. Si elles souffrent d'un truc, c'est de ma notoriété. Elles n'aiment pas partager leur papa. Le livre sort avec leur assentiment. J'ai enlevé des passages à leur demande. Ma fille aînée a tiqué sur le titre dont elle ne comprenait pas le double sens. « Ma famille n'est pas spéciale. Nous on est heureuses. C'est ça que les gens doivent savoir », m'a-t-elle dit.

Comment vos filles appellent leurs papas ?

Mila m'appelle papa et mon mari : dadou. Lily m'appelle daddy et elle appelle mon mari, papa. En somme, elles appellent « papa » le père génétique. J'y avais réfléchi avec un psy qui m'a dit que c'était important de savoir qui était le papa génétique. Mais, contrairement à ce que j'entends parfois, il n'y a pas de « vrai » papa ou de papa de seconde classe. Elles ne font pas de hiérarchie, pas de différence.



Les filles de Marc-Olivier Fogiel, Mila et Lily, âgées de 7 et 5 ans. Instagram mo_fogiel

Vous ne demandez pas la légalisation de la GPA, mais vous préconisez une convention internationale sur le sujet...

La société française n'est pas prête. Il n'y a même pas le début d'une réflexion sur les modalités avec lesquelles on pourrait l'autoriser ! Mais le parallèle avec l'adoption s'impose. Avant la convention internationale de La Haye, chaque pays avait des lois différentes. Ce qui donnait lieu à des histoires sordides. Une convention similaire, avec une liste de pays où il est éthiquement possible de faire des GPA, éviterait les dérives.

Vous militez surtout pour faciliter la reconnaissance du deuxième parent...

Oui ! Les deux doivent automatiquement être reconnus comme les parents administratifs de leur propre enfant, qu'ils élèvent chaque jour depuis leur naissance. Les procédures doivent être simplifiées. La réglementation actuelle est imbitable et appliquée différemment selon les départements. Les enfants nés de GPA n'ont pas tous les mêmes droits. Ils ne doivent pas pâtir de leur mode de procréation.

Le mariage pour tous a-t-il simplifié les procédures ?

Avant cette loi, il était impossible d'avoir deux parents du même sexe. Aujourd'hui, c'est possible mais ça reste un parcours du combattant. Plus compliqué encore pour les couples hétérosexuels, qui représentent 60 % des GPA pratiquées à l'étranger. La maman, quand bien même elle est la mère biologique en donnant ses ovocytes, reste légalement une étrangère pour ses enfants.

Vous comparez l'obtention de votre livret de famille au fait d'avoir décroché le Graal...

Cela a été une émotion forte car nos filles étaient enfin sœurs et ont pu porter le même nom. Ma deuxième fille, pour qui j'étais un étranger aux yeux de la loi, est enfin devenue ma fille. Et vice-versa avec mon aînée vis-à-vis de mon mari. On est enfin reconnu pour ce qu'on est, ce qui sécurise l'avenir de nos enfants. Cela a pris 5 ou 6 ans. Toutes ces démarches au quotidien, c'est infernal. Mais je relativise. Je ne pensais pas qu'on l'obtiendrait si vite. [La société avance, les droits aussi](#). Et c'est formidable.

La perspective de voir avancer la législation sur la GPA à petits pas vous désole ?

Je sais que les militants pensent que ça avance toujours trop lentement, mais ce n'est pas mon point de vue. Je ne crie pas au scandale ni à l'injustice. Ce qui me désole, c'est que la reconnaissance de ces enfants prenne autant de temps alors que c'est une évidence.

Que vous inspire l'avis du Comité consultatif national d'éthique qui souhaite maintenir l'interdiction de la GPA au motif « qu'elle porte atteinte à l'intégrité des femmes porteuses » ?

Cela ne correspond pas à la réalité. Les membres du CCNE n'ont auditionné aucune femme porteuse, ni aucun enfant né d'une GPA. Michelle m'a toujours dit à quel point cela a donné un sens à sa vie d'avoir été utile. Cela aurait été intelligent de rencontrer ces femmes qui auraient pu raconter leur expérience, la façon dont elles l'ont vécue avant de rendre cet avis... Que je peux comprendre car c'était le mien avant.

C'est-à-dire ?

Que des femmes puissent s'accomplir dans la GPA : je croyais que c'était du baratin. C'est ce que vous disent les agences qui ont tout intérêt à vous raconter une belle histoire. Mais j'ai dépassé mes a priori en rencontrant les principales concernées. Dans la législation américaine, une femme donne ses ovocytes, une autre porte l'enfant. Michelle m'a dit un jour qu'elle n'aurait pas accepté de donner ses ovocytes. Et quand on parle avec Jane, c'est l'inverse. Pour elle, donner ses ovocytes n'est pas une implication immense alors que porter un enfant...

Vous comparez les enfants issus de GPA aux enfants adultérins d'hier...

En France, l'adultère était illégal (*NDLR jusqu'en 1975*). Un mari qui avait un enfant avec une autre femme que la sienne ne pouvait pas le reconnaître. Cela paraît aberrant aujourd'hui qu'un enfant conçu dans un cadre illégal n'ait pas les mêmes droits que les autres... C'est pourtant la même réflexion que pour les enfants nés de GPA. C'est l'intérêt supérieur de l'enfant que les personnes qui l'élèvent soient reconnues comme ses parents.

La GPA coûte très cher. Vous-même vous avez dépensé 150 000 € pour dédommager les mères porteuses, payer les frais médicaux et les avocats...

Oui, c'est vrai. Il faut avoir les moyens d'aller la faire dans un pays qui la réalise dans un cadre éthique. Mais je raconte aussi dans le livre le cas d'un couple du Nord, Cécile et Mathieu, qui va bientôt partir pour une seconde GPA après la naissance de leur fille. Cécile est née sans vagin et sans utérus. Ils ont pris des crédits. Quand le désir d'enfant est aussi fort, rien ne l'arrête. Même pas l'argent.

En prenant la parole aujourd'hui, vous avez le sentiment d'être un pionnier ?

Plus qu'un pionnier, je me considère comme ayant une responsabilité. Je l'assume en ne me cachant pas derrière mon petit doigt. Ma famille est sécurisée, je suis un privilégié de la vie, je pourrais me dire que cela n'est plus mon sujet mais je le dois à mes filles et à ceux qui m'écrivent. La plupart des lettres que je reçois aujourd'hui viennent de couples, en majorité hétérosexuels, confrontés à leur infertilité qui me demandent de partager mon histoire.

Vous n'avez pas peur de vous attirer les foudres de la Manif pour Tous ?

Je m'en fiche ! J'ai connu d'autres adversités. Je suis carapacé pour ça, mais je pense que cela en vaut la peine. Je raconte une réalité. Je n'oblige personne à être d'accord avec moi, j'oblige juste à l'honnêteté intellectuelle.

Vous êtes journaliste dans une grande radio, n'avez-vous pas peur que des auditeurs n'acceptent pas votre démarche ?

J'ai la chance d'avoir la confiance de mes patrons. Je l'ai fait avec leur accord. Il n'y a pas de prise de position dans le livre. Lorsque j'ai eu à traiter du Mariage pour Tous, des débatteurs expliquaient dans mon émission, alors que j'avais déjà une fille, que c'était monstrueux de faire ça à des enfants, que cela allait faire des tarés... Mon rôle de journaliste est de recueillir l'avis des uns et des autres. Je fais confiance à l'intelligence des auditeurs. Ils savent que je fais mon métier honnêtement. Quant aux excités, ils ne m'écoutent pas de toute façon.

* « *Qu'est-ce qu'elle a ma famille ?* » de Marc-Olivier Fogiel, Editions Grasset. 19 €.

GPA : CE QUE DIT LA LOI

En France, la loi du 29 juillet 1994 relative au respect du corps humain interdit explicitement la gestation pour autrui (GPA). Le Code pénal ajoute, dans son article 227-12, que « le fait de s'entremettre entre une personne ou un couple désireux d'accueillir un enfant et une femme acceptant de porter en elle cet enfant en vue de le leur remettre » est passible d'une peine d'un an de prison et de 15 000 € d'amende.

Mais il ne sanctionne, en revanche, ni la personne ou le couple désireux d'accueillir un enfant, ni la mère porteuse. Le gouvernement actuel a rappelé qu'il n'était pas question d'aller vers la légalisation, conformément à l'avis du [comité consultatif national d'éthique](#), rendu le 25 septembre, qui a pointé « un nombre important de risques et de violences, médicales, psychiques, économiques, observables dans toutes les GPA ».